



DECISION DU BUREAU
Séance du 7 septembre 2023

Date de la convocation : 31/08/2023
Nombre de membres : 18
En exercice : 17
Présents : 16
Nombre de délégués ayant donné pouvoir : 0

Le jeudi 7 septembre 2023 à 14h30,
les membres du bureau,
légalement convoqués,
se sont réunis au siège du Syndicat
9 rue des Trois Banquets à Toulouse
sous la présidence de Monsieur Thierry SUAUD.

Étaient présents : M. ALMERO Jean-Jacques, M. BARBREAU Robert, M. BEZIAT Denis, Mme BONHOMME Martine, M. BOUBE Patrick, M. CAZARRE Max, M. DEBEAURAIN Guillaume, Mme FEVRIER Anne-Marie, M. FUSEAU Philippe, Mme GIBERT Janine, M. LASSERRE Marc, M. RASPEAU Raoul, M. RIVAL Patrice, M. SARRALIÉ Claude, M. SAVIGNY Thierry, M. SUAUD Thierry.

Étaient absents excusés : Mme COURTOIS-PÉRISSÉ Jennifer

Décision n°BU202346 : Modification des statuts et de l'objet social de la SPL AREC

Nomenclature : 7.9 Prise de participation

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Claude SARRALIÉ est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Le Bureau du Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute Garonne expose,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1524-1 et L2121-29,

Vu le Code de Commerce et notamment son article L210-10,

Vu la délibération n°CS202023 du 9 octobre 2020 du Comité Syndical concernant les attributions de délégation au Bureau conférant, notamment, la délégation pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement, ou la révision, la dénonciation, la résolution ou la résiliation de tous les types de contrats ou conventions à passer avec les tiers, personnes publiques ou privées, dans la mesure où lesdites conventions ne constituent ni une adhésion du Syndicat à un établissement public, ni une délégation de la gestion d'un service public,

Vu la décision N°BU202132 du 20 mai 2021 du Bureau approuvant l'adhésion du SDEHG à la SPL Agence Régionale de l'Énergie et du Climat (AREC), société publique locale intervenant en matière de lutte contre le changement climatique, de maîtrise de la demande en énergie, de réduction de la précarité énergétique, de développement et de promotion des énergies renouvelables, d'amélioration de la qualité de l'air,

Vu le rapport de modification des statuts de la SPL AREC notamment dans le cadre de sa transformation en société à mission ainsi que le projet de nouveaux statuts,

Considérant que l'Assemblée spéciale et le Conseil d'administration de la SPL AREC ont décidé de modifier les statuts de la société pour que celle-ci puisse faire état publiquement de sa qualité de société à mission,

Considérant que l'Assemblée spéciale et le Conseil d'administration de la SPL AREC ont en outre décidé de modifier les statuts de la société pour y intégrer les dernières évolutions légales et réglementaires,

Considérant que la répartition du capital entre ses membres demeure inchangée,

Considérant que le SDEHG, en tant qu'actionnaire de la SPL AREC, doit se prononcer sur ce projet de modification des statuts,

Monsieur le Président présente le projet de modification des statuts et de l'objet social de la SPL AREC qui a été adressé aux membres du Bureau avec leur convocation.

Le Bureau du Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute Garonne


DECIDE, à l'unanimité des membres présents :


Article 1 : d'approuver le projet de modification des statuts de la SPL AREC annexé à la présente décision.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président en sa qualité de représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme

Le Président




Thierry SUAUD

Vu et publié sur le site internet du SDEHG,

Le 04 OCT. 2023

Résultat du vote :

Pour	16
Contre	0
Abstention	0
Non-participation au vote	0

La présente décision peut faire l'objet d'un recours à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse par courrier à l'adresse suivante 68 rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 07 ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>